



L'adhésion à un club sportif est synonyme de droits et de devoirs, mais également de respect de règles et de valeurs qui favorisent une vie en collectivité en toute bienveillance.

L'usage du règlement intérieur complète les statuts, ces derniers faisant foi.

Règlement intérieur

Article 1 : Principes généraux de rédaction

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association « Eveil Twirling de Mézériat ». Il est adopté chaque année en assemblée générale et il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent au moment du retrait du dossier d'inscription.

Article 2 : Organisation de l'association

L'Eveil twirling de Mézériat est une association affiliée au monde fédéral. Elle participe activement au activité de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

Née de la fusion de l'association de la Batterie Fanfare et de l'Association des Majorettes de Mézériat en 1973, l'association s'est développée et propose aujourd'hui l'activité Twirling à tout public.

L'association est organisée de la manière suivante :

- Un comité directeur (environ 15 élus) qui décide de la politique générale de l'association et prend l'ensemble des décisions relatives à la vie du club.
- De commissions : qui proposent au comité directeur des projets. Il existe 8 commissions :
 - o Technique
 - o Finances
 - o Déplacements
 - o Organisation compétition
 - o Loto
 - o Gala
 - o Communication
 - o Divers

Le comité directeur se réserve le droit d'ajouter ou de mettre en sommeil une ou plusieurs commissions en fonction de leur activité.

Article 3 : Les modalités adhésion

L'association accueille tout le monde à partir de 4 ans et ce, sans discrimination.

Pour être licencié à l'association « Eveil Twirling de Mézériat » il convient de :

- Remplir le dossier d'inscription

- Fournir 2 photos d'identité récentes
- Régler de la cotisation suivant les tarifs en vigueur (il est possible de payer en plusieurs fois, 3 maximum). L'association accepte différents moyens de paiements comme les aides des collectivités par exemple. Se renseigner pour connaître ces différentes possibilités.
- Régler la caution pour le bâton (qui sera encaissée)
- Fournir un certificat médical de moins de 3 ans
- Lire le présent règlement intérieur et accepter la totalité des articles.

Article 4 : Les activités

L'Eveil Twirling de Mézériat propose la pratique du Twirling Bâton pour tout le monde.

Il existe 3 sections différents :

- **Eveil** : pour les très jeunes sportif.ve.s âgés entre 4 et 6ans
- **Loisir** : pour les sportif.ve.s de plus de 6 ans qui ne souhaitent pas faire de la compétition
- **Compétition** : pour les sportif.ve.s souhaitant défendre les couleurs de l'association lors des compétitions fédérales

Concernant les sections **Eveil** et **Loisir** :

Une séance par semaine est programmée (jour et horaire à définir chaque saison en fonction de la disponibilité des entraîneurs). Ces séances ont vocation à faire découvrir toutes les activités autour des activités du twirling, de la danse, de la gym, et de manière générale d'éveil à la motricité.

L'Eveil Twirling de Mézériat fait le choix de proposer aux sportif.ve.s engagés dans ces sections, des temps de démonstrations lors de différentes manifestations (gala, festival, etc.), c'est pourquoi l'engagement dans ces sections nécessite une présence assidue aux séances.

En cas d'absences, il est demandé de bien prévenir les entraîneurs.

Concernant la section **compétition** :

Tous les sportif.ve.s s'engageant dans la section compétition sont affecté.e.s à une équipe et il est **obligatoire**, pour tous ces sportif.ve.s de concourir en catégorie équipe.

Une séance par semaine est programmée (jour et horaire à définir chaque saison en fonction de la disponibilité des entraîneurs). L'engagement en section compétition nécessite une présence INDISPENSABLE à tous les entraînements pour une bonne préparation aux compétitions. En cas d'absence il est OBLIGATOIRE de prévenir les entraîneurs en amont.

Il est possible, sur demande des sportif.ve.s de s'engager également en compétitions individuelles et/ou duos. Pour cela le.a sportif.ve doit faire la demande en fin de saison (pour la saison suivante). La commission technique étudiera la faisabilité (disponibilité d'entraîneurs) et le comité directeur validera (ou non). L'engagement dans les compétitions individuelles et duos entraînent des entraînements supplémentaires.

L'engagement en section compétition génère la participation à des stages fédéraux (degrés, hors méthodes, etc.). Le coût de ces stages est pris en charge par le club. Il restera à la charge des familles les coûts liés aux déplacements.

Article 5 : Les bonnes conditions de pratique

Toute pratique d'une activité sportive nécessite le respect de certaines règles à l'attention de TOUS LES PARTICIPANTS (sportif.ve.s, entraîneur.e.s, intervenant.e.s extérieur.s, etc.)

La chartre des parfaits twirlers et entraîneurs

- J'arrive à l'heure aux entraînements même un peu en avance pour avoir le temps de me changer.
- Je me fais le plus beau des chignons pour ne pas être embêté par mes cheveux pendant l'entraînement
- Je jette mon chewing-gum avant de sortir du vestiaire
- Je respecte toutes les personnes du club et celles présentes dans le gymnase
- Je ne réponds pas et je range les gros mots dans ma poche
- Je laisse mes bijoux bien au chaud à la maison
- Lorsque que je suis « Balade » ou absente pour diverses raisons je préviens IMPERATIVEMENT mon entraîneur.
- Je pense à prendre un short, un débardeur, des chaussures à ma taille et MON BATON !
- Je n'oublie pas que les entraînements équipes sont aussi importants que les entraînements individuels
- J'emmène mon sourire avec moi et le garde jusqu'à la fin de l'entraînement

Même si l'association n'a pas vocation première à former des champions, il tient à cœur à l'ensemble des entraîneurs et dirigeants d'accompagner les jeunes sportif.ve.s à se dépasser et à progresser. La pratique du sport nécessite un engagement physique et moral, c'est pourquoi nous avons également besoin du soutien des parents dans l'épanouissement des jeunes sportifs :

La chartre des parfaits parents :

- Je m'engage à accompagner mon enfant dans son épanouissement dans l'activité. Je dois l'emmener à tous les entraînements et l'accompagner aux compétitions.
- Je suis conscient que le sport peut engendrer des courbatures.
- Je m'engage à faire part au comité directeur des problématiques que je rencontre et de manière bienveillante et constructive.
- J'accompagne mon enfant jusque dans la salle pour avoir les informations nécessaires.
- Je confie mon enfant à l'équipe des entraîneurs et je leur fais confiance. Je ne peux pas rester dans la salle lors de la séance. Je ne peux encore moins filmer les séances.

Article 5 : Les déplacements

Se déplacer au titre de l'association est une activité courante à l'Eveil Twirling de Mézériat.

Que ce soit aux entraînements, pour les stages départementaux et régionaux ou en compétition, l'association aura besoin, tout au long de l'année, de l'engagement de tous. L'association ne rembourse pas les frais de déplacements mais ceux-ci peuvent-être déduits des impôts en tant que « dons aux associations ». Il faut alors demander une attestation aux dirigeants.

Les déplacements seront organisés par l'association afin de favoriser le co-voiturage et ainsi limiter les frais. Il est demandé aux personnes qui font les déplacements d'être en règle :

- Permis de conduire valide
- Assurance en règle
- Véhicule en état et autorisé à rouler

Concernant principalement les compétitions par équipe, l'Eveil Twirling de Mézériat à l'habitude d'affréter un bus afin d'emmener les sportif.ve.s sur les lieux de la compétition. Il est demandé aux parents de s'organiser afin de suivre le car dans les voitures.

La présence des twirlers dans le car est OBLIGATOIRE à l'aller comme au retour. Une heure de rassemblement sera communiquée quelques jours avant le déplacement.

Comme tout club sportif, l'Eveil Twirling de Mézériat a besoin de supporters afin d'accompagner nos sportif.ve.s. Il est donc demandé aux parents de suivre d'être présents aux compétitions.

Article 6 : Matériel et locaux

Concernant le matériel nécessaire à la pratique du twirling l'association s'engage à mettre à disposition des sportif.ve.s :

- un bâton (un caution, demandée aux familles lors de l'inscription, sera encaissée et rendue lors de l'arrêt du (de la) sportif(ve) et de la restitution du bâton) ainsi que les embouts
- une tenue de compétition pour les équipes
- un haut d'échauffement pour les compétitions

Les familles doivent investir dans :

- les chaussures spécialisées twirling (il conviendra de demander aux moniteurs la couleur)
- les tenues sportives pour les entrainements
- les tenues de compétition pour les individuels et les duos

L'Eveil twirling de Mézériat loue les locaux de la Communauté de Communes de la Veyle. Il convient de respecter ces locaux et de ne pas les dégrader.

Article 7 : Assurance

L'Eveil Twirling de Mézériat souscrit à une assurance : MAIF

Les familles ont l'obligation de présenter, lors de l'inscription, une attestation de responsabilité civile.

Article 8 : Participation à la vie de l'association

L'Eveil Twirling de Mézériat est sans cesse à la recherche de bonnes âmes pour participer aux activités de l'association, que ce soit par un engagement sur une saison

- entraîneurs
- juges
- dirigeants
- membre d'une commission

Un engagement sur la saison complète est synonyme de présence indispensable à l'ensemble des activités liées à cet engagement.

Ou encore par un engagement ponctuel :

- installation lors des manifestations
- tenue des buvettes
- déplacements lors des manifestations
- etc.

La vie d'une association passe par l'engagement de toutes et tous, n'hésitez pas à faire part aux dirigeants de vos compétences et de vos centres d'intérêts afin de participer au développement du club et à la diversification des activités.

Toutes les demandes de participation seront validées par le comité directeur.

Article 9 : Participation financière

L'adhésion à l'association Eveil Twirling de Mézériat est « sujette » à une participation financière (voir les tarifs en vigueur). Cette participation financière prend en charge la totalité des frais liés à l'activité (inscription aux stages et aux compétitions, matériels nécessaires aux compétitions équipes, intervenants

extérieurs, etc.)

Une participation financière, pour les fédéraux, est demandée. Celle-ci a vocation à prendre en charge les aspects liés à la restauration, à l'hébergement et au transport. Le club participe à hauteur de 50% (Minimum) des frais liés à ces déplacements.

Article 10 : Les procédures disciplinaires

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs articles de ce présent règlement, le comité directeur prendra les mesures nécessaires.

-----✂-----
(coupon à rendre lors de l'inscription)

En signant ce document, j'atteste avoir lu et accepter l'ensemble du règlement intérieur.

Le Twirler (Prénom-NOM)	Les Parents (Prénom-NOM)
-------------------------	--------------------------